

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00059
Numéro SIREN : 540 040 086
Nom ou dénomination : 2B1st Consulting

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004423

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après *2B1ST CONSULTING.
943 ROUTE DES PECLES
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC*

Représentée

par son représentant légal (Qualité et identité)

par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) : *FRANCE GUILHEM
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE*

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: *GUILHEM*

prénom: *FRANCE*

adresse ou dénomination:

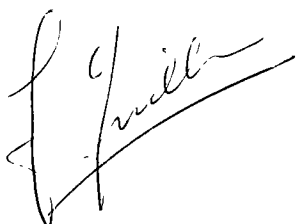
adresse du siège: *943 ROUTE DES PECLES*

..... *74400 CHAMONIX-MONT-BLANC*

numéro unique d'identification- (Siren): *540040086*

Signature

Chamonix le 15/03/2023



2B1st CONSULTING
943 Route des Pècles 74400 Chamonix Mont Blanc
FRANCE Tél: 00 33(0)4 56 37 23 59
guilhemjc@2b1stconsulting.com
SAS au Capital de 50000,00 Euros
SIRET: 540040086 00022



SAS 2B1ST CONSULTING

943 Route des Pecles
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

Exercice clos le 31/12/2022

SIRET : 54004008600022

APE : 7022z

EKYLIS

*Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
11, rue Guilloud 69442 Lyon Cedex 03
Tél: 04.72.68.87.87 - Fax : 04.72.33.16.18 et 04.72.68.87.70
e.mail : contact@ekylis.com site : www.ekylis.com*

Sommaire

1. COMPTES ANNUELS	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Soldes intermédiaires de gestion	6
2. ANNEXE DES COMPTES	7
3. DOCUMENTS FISCAUX (RN 2065)	15

COMPTES ANNUELS

Bilan

	31/12/21	Amortissements Dépréciations	31/12/22	31/12/21
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	406 100	359 228	46 872	36 372
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	20 440	10 053	10 387	4 756
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres immobilisations financières	484		484	469
ACTIF IMMOBILISE	427 023	369 281	57 743	41 597
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	263 400		263 400	177 570
Fournisseurs débiteurs	165		165	
Etat, Impôts sur les bénéfices	74 348		74 348	75 744
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 622		2 622	4 045
Autres créances	1 163		1 163	
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement	151 780		151 780	151 287
Disponibilités	46 721		46 721	34 009
Charges constatées d'avance	2 817		2 817	1 872
ACTIF CIRCULANT	543 017		543 017	444 527
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	970 040	369 281	600 760	486 124

1

Bilan

	Ncl 2021 31/12/21	Ncl 2022 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Réserve légale	5 000	5 000
Autres réserves	80 405	93 672
Résultat de l'exercice	87 907	36 732
CAPITAUX PROPRES	223 312	185 405
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	116 103	139 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	116 103	139 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 403	60 493
Personnel	55 776	8 182
Organismes sociaux	72 322	20 295
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	20 200	22 962
Autres dettes fiscales et sociales	9 356	8 250
Dettes fiscales et sociales	157 654	59 689
Autres dettes	789	173
Produits constatés d'avance	55 500	41 365
DETTES	377 448	300 719
TOTAL PASSIF	600 760	486 124

Compte de résultat

	31/12/22	31/12/21	31/12/20	31/12/19
PRODUITS				
Production vendue	729 385	522 400	206 985	39,62
Subventions d'exploitation	77 408	75 744	1 664	2,20
Autres produits	2 914	2 788	126	4,51
Total	809 707	600 932	208 775	34,74
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	185 278	113 155	72 123	63,74
Total	185 278	113 155	72 123	63,74
MARGE SUR M/SES & MAT	624 429	487 777	136 652	28,02
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	8 876	8 125	751	9,24
Salaires et Traitements	341 585	281 530	60 055	21,33
Charges sociales	128 030	106 929	21 101	19,73
Amortissements et provisions	23 407	13 529	9 879	73,02
Autres charges	45 779	40 272	5 507	13,67
Total	547 677	450 384	97 293	21,60
RESULTAT D'EXPLOITATION	-76 752	37 393	39 359	105,26
Produits financiers	1 912	1 196	716	59,91
Charges financières	926	687	240	34,88
Résultat financier	986	509	477	93,67
RESULTAT COURANT	77 738	37 902	39 836	105,10
Produits exceptionnels	12 500		12 500	
Charges exceptionnelles	2 331	1 170	1 161	99,30
Résultat exceptionnel	10 169	-1 170	-1 339	-969,34
RESULTAT DE L'EXERCICE	87 907	36 732	51 175	139,32

Soldes intermédiaires de gestion

	31/12/22	31/12/21
MARGE COMMERCIALE		
Production vendue	729 385,00	522 400,00
Cie de matières et sous-traitance	30 000,00	
MARGE DE PRODUCTION	699 385,00	522 400,00
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	729 385,00	522 400,00
MARGE BRUTE GLOBALE	699 385,00	522 400,00
Autres achats et charges externes	155 278,28	113 155,30
VALEUR AJOUTEE	544 106,72	409 244,70
Subventions d'exploitation	77 408,00	75 744,00
Impôts, taxes et verst assimilés	8 875,83	8 125,19
Charges de personnel	469 614,95	388 458,60
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	143 023,94	88 404,91
Reprises s/ charges et Transferts	2 833,46	2 760,00
Autres produits	80,70	28,43
Dot. amortissements et provisions	23 407,17	13 528,60
Autres charges	45 778,71	40 271,76
RESULTAT D'EXPLOITATION	76 752,22	37 392,98
Produits financiers	1 912,28	1 195,85
Charges financières	926,27	686,72
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	77 738,23	37 902,11
Produits exceptionnels	12 500,00	
Charges exceptionnelles	2 331,19	1 169,71
Résultat exceptionnel	10 168,81	+1 169,71
RESULTAT DE L'EXERCICE	87 907,04	36 732,40

ANNEXE DES COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2B1ST CONSULTING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 600 760 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 87 907 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/02/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

1 à 3 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Saldo d'exercice	Augmentation	Diminution	Saldo d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	375 910	30 190		406 100
Immobilisations incorporelles	375 910	30 190		406 100
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	15 440	10 621	13 949	12 112
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 270	633	1 575	8 328
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	24 710	11 255	15 524	20 440
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	469	15		484
Immobilisations financières	469	15		484
ACTIF IMMOBILISE	401 088	41 459	15 524	427 023

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Amortissements de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Saldo fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	339 538	19 690		359 228
Amortissements incorporelles	339 538	19 690		359 228
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	11 239	3 057	12 043	2 254
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 714	660	1 575	7 799
- Emballages récupérables et divers				
Amortissements corporelles	19 954	3 717	13 618	10 053
AMORTISSEMENTS	359 491	23 407	13 618	369 281

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 345 000 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant net	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	484		484
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	263 400	263 400	
Autres	78 299	78 299	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 817	2 817	
Total	345 000	344 516	484
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 377 448 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	116 103	34 547	81 556	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 403	47 403		
Dettes fiscales et sociales	157 654	157 654		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	789	789		
Produits constatés d'avance	55 500	55 500		
Total	377 448	295 892	81 556	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	22 897			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	43 490
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	1 776
PERSONNEL – PRIMES À PAYER	54 000
CH SOC S/ CONGES PAYES	21 048
ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER	3 427
Total	123 741

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	2 817		
Total	2 817		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	55 500		
Total	55 500		

DOCUMENTS FISCAUX (RN 2065)

- Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2B1ST CONSULTING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		943 Route des Peclès 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 4 0 0 4 0 0 8 6 0 0 0 2 2		Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N clos le 31/12/2022	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	406 099	AG	359 228	46 871
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	20 439	AU	10 052	10 387
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	483	BI		483
	TOTAL (II)		BJ	427 023	BK	369 280	57 742
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	263 400	BY		263 400
		Autres créances (3)	BZ	78 298	CA		78 298
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	151 780	CE		151 780
	Disponibilités	CF	46 721	CG		46 721	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 816	CI		2 816	
	TOTAL (III)	CJ	543 016	CK		543 016	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	970 040	1A	369 280	600 759	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2B1ST CONSULTING		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	80 404	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	87 907	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	223 311
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	116 102	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	47 402	
	Dettes fiscales et sociales	DY	157 653	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	788	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	55 500	
	TOTAL (IV)	EC	377 447	
	Écarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	600 759	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	295 892		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : SAS 2B1ST CONSULTING Néant <input type="checkbox"/> *					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

Désignation de l'entreprise		SAS 2B1ST CONSULTING		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	12 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	12 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	424	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	1 906	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 331	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	10 168
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	824 119
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	736 212
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	87 907
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	2 833
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	45 594	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales				424	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				1 906	
Produits des cessions d'éléments d'actif					12 500
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs.			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
 DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**
 (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS 2BIST CONSULTING
 943 Route des Pecles
 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC
 54004008600022
 7022z

Numéro SIRET du principal établissement
 Code APE

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie
 Complément
 Lieu-dit / hameau
 Code postal / Ville
 Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	30 765
b	Dont plus-value nette à court terme	10 593
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	30 765
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

N° 2069-A-SD

**Dépenses engagées
au titre de 2022**

Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DGFIP.

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé					
Adresse du principal établissement 943 Route des Pecles 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC			Ancienne adresse en cas de changement 62 Rue Ferdinand Buisson 69003 LYON		
Exercice ouvert le ¹	01/01/2022	et clos le	31/12/2022		
Activités	A5	Code NACE	SIREN		
• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*			<input type="checkbox"/>		
N° SIREN de la société mère			CX		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée.					
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)			DX		
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2022			AZ <input type="checkbox"/>		
• Entreprises nouvelles créées en N-1	BZ	<input type="checkbox"/>	Préciser la date de début d'activité (cf notice)		
• PME au sens communautaire*	KZ	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) AUT		
• Chiffre d'affaires HT	DZ	729 385			
• Nombre de salariés	CZ	5		• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ 5
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	<input type="checkbox"/>	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)* GZ <input type="checkbox"/>

*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2022
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	
DÉPENSES DE SOUS – TRAITANCE (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNÉE CIVILE 2022	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux, ² aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ . avec un lien de dépendance :	15a	
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux, ² aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ . sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)	16a	
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	18a	
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	19a	
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	

² Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

³ La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

⁴ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 – ligne 23))</i>	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance <i>– Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées les lignes [(15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		ANNÉE CIVILE 2022
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	30	
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 27 – ligne 28a – ligne 28b – ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II – DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2022
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 – ligne 35 – ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>	39a	
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

⁵ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10)

⁶ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5% du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

⁷ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

III – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE

Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a – ligne 40b) x 30 % + ligne 40b x 50 %] ⁸	41	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION

Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a – ligne 44b) x 30 % + ligne 44b x 50 %] ⁸	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € – montant ligne 48)	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	50b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE

Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(l. 52a – l. 52b) x 30 % + l. 52b x 50 %] ⁸	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a – 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5%)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION

Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € – ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 – Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] ⁸	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a – ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a – ligne 60) x 5 %]	62	

⁸ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2022	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	17 537
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	240 593
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 43 %)]	72	116 607
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75) ⁹	76	374 737
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	374 737
Montant des subventions publiques remboursables ou non ¹⁰	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹¹	80	3 000
Montant des remboursements de subventions publiques ¹²	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	371 737
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	82b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82d	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b - ligne 82c - ligne 82d) x 20 % + ligne 82b x 40% + ligne 82c x 40% + ligne 82d x 35%] ¹³	83	74 348
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	74 348
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	85c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	74 348
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

¹⁰ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹¹ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

¹² Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹³ Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer. Ce taux est porté respectivement à 35% pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		87a	87b	87c

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		88a	88b	88c

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE¹³

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

¹³ S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.



Liberté · Egalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2069-A-1-SD

Dépenses engagées
au titre de 2022

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE - ETAT ANNEXE

Designation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé			
Adresse du principal établissement 943 Route des Pecles 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC		Ancienne adresse en cas de changement 62 Rue Ferdinand Buisson 69003 LYON	
Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022
Activités	A5	Code NACE	SIREN

I – Obligations déclaratives pour les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2022 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 10 millions d'euros et n'excédant pas 100 millions d'euros doivent renseigner le tableau suivant :

Part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base	Nombre d'équivalents temps plein correspondant	Rémunération moyenne de ces titulaires d'un doctorat

II – Les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en au titre de l'année déclarée et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 100 millions d'euros doivent renseigner les tableaux suivants

A. Présentation générale du(des) projet(s) de R&D en cours en N et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1
Décrire succinctement le(s) opération(s) de R&D en cours à la date de dépôt de l'état, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1, et le calendrier des différentes étapes de l'(des) opération(s).

B. Travaux de R&D en cours en 2022, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2022, et ressources associées
1. Décrire la nature des opérations de recherche en cours en 2022 à la date de dépôt de l'état et pour lesquelles les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2022.

2. Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de sous-traitance).

Opération	Personnel affecté à chaque opération		Titulaires d'un doctorat financés par les dépenses de recherche ou recrutés sur leur base		
	Nombre	Qualification	Part des titulaires d'un doctorat	Nombre d'équivalents temps plein correspondants	Rémunération moyenne
1					
2					
3					
4					
5					
Personnel affecté à chaque opération Affectation à temps plein ou à temps partiel aux travaux de recherche	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés aux d et d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Nature	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés aux d et d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Montant prévu au contrat (le cas échéant)	Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de sous-traitance) :		
			Immobilisations affectées à chaque opération		
1			Nature	Affectation totale ou partielle aux opérations de recherche	
2					
3					
4					
5					

C. Localisation des travaux de R&D au sein de l'entreprise

Lieu d'exécution de chaque opération (mentionner les coordonnées précises, si différentes du siège)

1
2
3
4
5**D. Localisation des travaux de R&D confiés à des tiers**

Noms et adresses des organismes auxquels la réalisation des opérations de recherche est confiée

Indiquer s'il existe ou non un lien de dépendance

1
2
3
4
5

SAS 2B1ST CONSULTING
943 Route des Pècles
74400 Chamonix-Mont-Blanc

SIRET: 54004008600022
Numéro immatriculation : 540040086
RCS Annecy
APE: 7022Z

PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2023
de la SAS 2B1ST CONSULTING
Exercice clos au 31.12.2022

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le PV de l'assemblée générale ordinaire de 2B1st Consulting qui a eu lieu le 11 mars 2023 au 943 Route des Pècles 74400 Chamonix-Mont-Blanc de 18h00 à 20h00.

L'ensemble des actionnaires ont émargé la feuille de présence ; la séance débute à 18h00.

Le président prend la parole.

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle ce samedi 11 mars 2023, afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice écoulé et clos au 31 Décembre 2022.

Les comptes de la société seront soumis à votre approbation et vous devrez vous prononcer sur la proposition d'affectation du résultat réalisé au titre de ce dernier exercice.

Les convocations pour la présente assemblée vous ont été adressées par mail le 27 février 2023.

Préalablement à la présente assemblée, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous avons communiqué les documents suivants :

- Ordre du jour
- Comptes annuels

De plus ces documents ont été tenus à votre disposition au siège social, dès l'envoi des convocations à la présente assemblée.

1. Présentation du Rapport de Gestion 2022

a /Activité de la société au cours de l'exercice écoulé et résultat à affecter

Pour cet exercice 2022 de la société, la présentation des comptes fait l'objet de quelques modifications par rapport aux comptes de l'exercice précédent.

Cet exercice a connu plusieurs bouleversements de taille par rapport à ceux des années précédentes. En effet, l'année 2022 a été celle de plusieurs transitions.

Tout d'abord des bouleversements internes avec principalement le rachat de la société au 1 juillet 2022 par Messieurs Maxime et Jean Guilhem. Dans la préparation de cette passation, il a aussi été réalisé un recentrage des activités de l'entreprise sur Project Smart Explorer.

Cette concentration a donné lieu à une activité de Industrie 4.0 Smart Platform® un peu moins prononcée. Le départ de Nizar a aussi chamboulé l'organisation de la société. De la même manière, Maxime a basculé depuis la gestion de cette application sur la collecte des données de Project Smart Explorer.

L'année a aussi connu des bouleversements externes à la société ayant eu un impact direct sur l'activité de l'entreprise. Le premier nécessaire à mentionner est la fin de la crise du covid avec un retour à la normale des voyages et des salons. Cela a permis la reprise de nos visites en présentielle mais également la tenue de nombreux salons qui avaient été annulés en 2020 et 2021. L'année 2022 fut donc riche en visite et déplacement pour la société. Ces salons et visites étant des éléments fondateurs de notre démarche commerciale, l'impact a donc très clairement été bénéfique sur notre activité.

Le second bouleversement a été le déclenchement de la guerre en Ukraine. Une grande partie du jeu politique entre la Russie et les pays de l'OTAN s'est axé autour de l'énergie et principalement du gaz. La situation étant complexe, les impacts ont été nombreux sur les projets de l'énergie mettant à mal beaucoup de nos clients ou prospects. Cela eu pour effet de pousser beaucoup de prospects à s'abonner à notre service Project Smart Explorer. Notre bonne lecture des événements et leur communication à travers des webinars a permis de toucher un public plus large et de renforcer notre image d'expert dans l'industrie.

Cela a permis aussi au grand public de se rendre compte de la nécessité de continuer les investissements dans les énergies fossiles pour au moins quelques décennies. Le monde s'est donc rappelé que la transition énergétique venait en troisième point après la sécurité et le prix

de l'énergie. Beaucoup d'acteurs qui se détournaient de nos marchés sont donc de retour, ce qui est très encourageant sur le long terme. Les salons de la fin d'année 2022 ont prouvé un retour en nombre des acteurs et des entreprises sur ces marchés.

A noter que l'intérêt pour notre partie Energy Transition lancée en 2020 grandit d'année en année, avec des entreprises ayant des objectifs clairs dans ce domaine et à l'inverse une absence de nos concurrents sur ces sujets. Nous avons mis et continuerons de mettre beaucoup d'effort pour suivre au plus près cette transition énergétique.

L'année 2022, en se concentrant sur Project Smart Explorer, a permis de développer et lancer une nouvelle version de notre site web. Après peu de développement et une architecture de site peu adaptée aux dernières normes d'internet, un renouvellement était nécessaire. Le nombre de pages a donc été rationalisé, le design changé, des modifications de fonctions existantes et de nouvelles ont fait leur apparition. Bien accueillie par nos clients, le retour est très positif même si tous les chantiers ne sont pas finis. Nos clients ont maintenant un outil plus performant et plus agréable à utiliser. De notre côté, cela nous donne une bonne base pour de futures évolutions.

Nous avons changé notre manière de travailler avec l'investissement dans un CRM afin de suivre plus simplement et plus efficacement nos clients et prospects. Notre choix s'est porté sur Hubspot pour sa facilité d'intégration et ces modules d'évolution par la suite. Après quelques efforts portés sur le paramétrage, l'utilisation de la solution s'est révélée très efficace, nous faisant gagner un temps précieux.

En terme de temporalité, l'activité s'est concentrée sur deux périodes très denses de début Avril à mi-Juillet, puis ensuite de début Septembre jusqu'à mi décembre. Cette temporalité de notre activité s'était un peu estompée avec le covid mais est revenue très fort en 2022. Cela nous donne donc 2 périodes plus calmes en début d'année et au cours de l'été pour avancer sur les projets de fonds.

Moins que les années précédentes mais nous avons encore souffert des changements d'organisation chez nos clients avec pour conséquences de suspendre certains abonnements en cours pour une période de 6 à 12 mois. Ces changements nous ont moins affectés avec un meilleur suivi de nos clients et la mise en place systématique des webinars pour toucher plus de personnes chez nos clients. Il faut donc poursuivre dans ce sens. Il faut aussi noter que ces reports de renouvellement d'abonnement ont été plus que compensés par de nouveaux clients.

Après une légère baisse de l'activité en 2020, en une année de consolidation en 2021, 2022 a été une année de croissance tout en contenant la proportion des coûts.

Dans ce contexte, 2B1st Consulting a réalisé un chiffre d'affaires de 729 385 euros en 2022, à comparer avec 522 400 euros en 2021 et 504 640 euros en 2020.

Géographiquement ce chiffre d'affaires de 729 k€ se répartit toujours de manière assez similaire d'une année à l'autre :

- | | | |
|-------------------|------------------------|-------------------------|
| • France | 169k€ soit 23% en 2022 | 144 K€ soit 28% en 2021 |
| • Export CEE | 324 K€ soit 44% | 249 K€ soit 48% |
| • Export hors CEE | 235 K€ soit 32% | 119 K€ soit 23% |

Les achats ont augmenté à 185 278 euros en 2022 à comparer à 113 155 euros en 2021. Une augmentation principalement à la facturation de 2B1st Services (+30k€), les frais d'administration lié à la passation (+5k€), mais aussi à la reprise des voyage (+20k€) avec l'achats de carburant (+3k€), la maintenance des véhicules (+5k€), la location de voiture.

La valeur ajoutée est un peu redescendue cette année, après plusieurs années d'augmentation, notamment à cause de la sous-traitance de 2B1st Services. Elle est de 75% en 2022 à comparer avec de 63% en 2019 à 77% en 2020 et 78% en 2021. En réintégrant la sous-traitance, notre valeur ajoutée serait de 79%.

Avec un retour des voyages et des salons, des frais de transition, nos achats ont largement explosé. Il est donc intéressant de voir que la proportion de valeur ajoutée reste constante.

Les charges (rémunérations + charges) de personnel ont augmenté assez largement à 469k€ à comparer à 388K€ en 2021 et 371 K€. Le chiffre aurait pu baisser avec le départ de Nizar (5mois équivalent) et la retraite de JC (1 juillet) mais ceci était sans compter sur les primes de fin d'année d'un total de 154k€. Sans compter les primes, le chiffre des charges salariales aurait été de 315k€.

L'excédent brut d'exploitation passe ainsi de 58K€ en 2019, 80K€ en 2020, 88K€ en 2021, à 143k€.

Les autres charges ont augmenté pour atteindre une valeur de 45k€ en 2022, à comparer avec 40K€ en 2021 du fait de l'augmentation à 40k€ des redevances de marque.

Dans le même temps, les subventions, dont le crédit d'impôt d'aide à l'innovation (CII), ont augmenté à 77k€ en 2022, versus 75K€ en 2021.

Les dotations aux amortissements ont augmenté du fait de l'externalisation du développement de 8K€ en 2020 à 14 K€ en 2021.

Le résultat d'exploitation de 2022 ressort donc à 76K€ à comparer à 37K€ euros en 2021.

Le résultat courant reste stable à 77K€ en 2022, soit 10% du chiffre d'affaires.

Compte tenu des pertes comptables réalisées au cours des années précédentes, nous n'aurons pas d'impôts sur les bénéfices à payer en 2022.

Le résultat de l'exercice termine à 87k€ en 2022 grâce notamment à la vente de la moto.

b/Bilan de la société

Entre 2022 et 2021, les méthodes d'amortissements pratiquées sur les investissements sont restées inchangées, l'actif immobilisé de la société a augmenté de 42K€ en 2021 à 58k€ en 2022, dont 47K€ d'immobilisations incorporelles et 11K€ d'immobilisations corporelles. La société ne détient pas d'immobilisations financières.

L'actif circulant de la société a considérablement augmenté de 543 k€ en 2022 en comparaison de 444k€ en 2021.

En 2022, nos créances clients ont augmenté de 90k€ notamment par la prise d'une très grosse commande en toute fin d'année. Le reste de la variation est une augmentation de 10k€ de nos disponibilités.

A noter qu'en 2022, nous avons commencé à rembourser le PGE dont l'emprunt est passé de 139 à 116k€

Au cours de l'exercice la société n'a procédé à aucune acquisition ou cession d'immobilisations.

Aucune plus-value ou moins-value n'est à constater à ce titre sur l'exercice.

Avec une activité en nette progression de 40% en 2022, l'actif est passé à 600k€, en comparaison de 486K€ en 2021 et 533K€ en 2020.

Le passif de la société fait apparaître un résultat d'exercice en augmentation à 87k€ pour 37K€ en 2021 et 34K€ en 2020.

Le capital social de 50 K€ et la Réserve Légale de 5 K€ sont restés inchangés en 2022. Il a été décidé en Assemblée Générale du 1^{er} Juillet 2022 de verser des dividendes à hauteur de 50k€ de manière à remonter des fonds dans la maison mère 2B1st Energies. Ces Autres Réserves s'établissent alors à fin Décembre 2022 à 80k€, versus 94K€ fin 2021.

Ces décisions ont permis d'augmenter les capitaux propres à un niveau de 223k€ en 2022, à comparer avec 185K€ en 2021 et 249 K€ en 2020.

En 2021, les dettes ont largement augmenté de 377k€ en 2022, versus 300K€ en 2021, du fait du paiement des charges sociales sur les bonus versés en fin d'année.

Le total du passif de la société s'élève donc à 600k€ en 2022, pour 486 K€ en 2021.

c/Activité de la société en matière de recherche et développement

Les efforts de développement engagés depuis 2017 sur www.industrie4.0smartplatform.com, ont diminué en 2022.

Nous avons plutôt investi dans la nouvelle version et l'extension Energy Transition de notre outil www.projectsmaexplorer.com. Les nouvelles applications liées à la transition énergétique sont multiples et offrent une vraie reconnaissance d'expert sur ces sujets. Le déploiement de la nouvelle version du site permet encore de réduire les temps de réponse de la base de données mais aussi pour nos clients un meilleur usage, avec de nouvelles fonctionnalités.

Ces évolutions ont continué d'exiger un investissement très lourd pour notre société de 374k€ en 2022, pour 381K€ en 2021, 374K€ en 2020, 342 K€ en 2019, 281 K€ en 2018, 406 K€ en 2017, 150 K€ en 2016 et 138 K€ en 2015, selon les déclarations faites au Crédit Impôt Innovation (CII).

d /Dépenses somptuaires soumises à des réintégrations suivant l'article 223 du code général des impôts

La société n'a pas engagé de dépenses somptuaires dans l'exercice passé au sens de l'article 223 du code général des impôts exigeant l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

e/Activités des filiales de la société

La société n'a pas de filiale.

f/Évènements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé

Après une année 2021 de reprise, l'année 2022 a été exceptionnelle à tous points de vue. Nous aurons connu une passation de pouvoir et un changement de génération à la tête de la société.

Aussi, nous avons connu un recentrage et un regain d'activité qui nous a permis d'augmenter de 40% le chiffre d'affaires de la société.

L'arrêt de la commercialisation de notre application digitale www.industrie4.0smartplatform.com s'est confirmée être une bonne décision. Car le développement commercial de www.projectsmartexplorer.com a porté ces fruits.

g/Évolution de l'activité de la société

L'extension de l'offre de www.projectsmartexplorer.com autour de la transition énergétique, en particulier celle liée à la décarbonation, complète parfaitement nos services « Signature » autour du Oil&Gas et Petrochemical. Elle ravive l'intérêt de nos clients fidèles, comme elle en attire de nouveaux souhaitant rentrer sur ce marché.

De ce point de vue, l'année 2022 a été révélateur d'un intérêt général retrouvé pour le secteur de l'énergie qui devrait se poursuivre plusieurs années et justifiant de mobiliser l'essentiel de nos ressources.

Sur le plan commercial, nous allons grossir avec le recrutement d'une personne afin de gérer l'Europe centrale ainsi que la recherche de partenariats pour des régions plus lointaines.

Côté marketing, nous allons nous remettre en marche la machine afin de nous faire connaître du plus grand nombre d'acteurs de notre industrie.

h/Proposition d'affectation du résultat

Pour rembourser l'emprunt de la maison mère mais aussi faire face aux développements techniques et commerciaux que nous envisageons, nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de 87 907€ de la manière suivante :

- 37 907 € aux Autres Réserves
- 0 € en compte d'associés
- 50 000 € de dividendes au titre de l'exercice 2022.

La direction de la société espère que vous approuverez les comptes qui vous sont proposés et que vous lui donnerez entier quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

2. Approbation du rapport de Gestion 2022

Le président propose aux actionnaires de procéder au vote du rapport de gestion.

L'ensemble des actionnaires approuvent le rapport de gestion à l'unanimité pour l'exercice 2022.

3. Présentation du rapport financier 2022

Monsieur Jean Guilhem, Président de 2B1ST Consulting, expose les comptes annuels de la société qui ont été établis par le cabinet d'expertise comptable EKYLIS.

4. Approbation du rapport financier 2022

Le président demande aux actionnaires de procéder au vote du rapport financier.

L'ensemble des actionnaires approuvent à l'unanimité le rapport financier pour l'année 2022.

5. Proposition de versement de dividendes sur l'exercice 2022

Le président propose aux actionnaires de verser 50 000.00€ (cinquante mille euros) de dividendes au titre de l'exercice 2022.

6. Vote pour versement de dividendes pour l'exercice 2022

L'ensemble des actionnaires votent à l'unanimité la proposition du président de verser 50 000.00€ (cinquante mille euros) de dividendes pour l'exercice 2022.

7. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2022

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la manière suivante :

- 37 907.00€ (trente sept mille neuf cent sept euros) aux autres réserves
- 50 000,00€ (cinquante mille euros) en dividendes : vu précédemment

8. Vote pour l'affectation du résultat de l'exercice 2022

L'ensemble des actionnaires votent l'affectation du résultat de 37 907.00€ (trente sept mille neuf cent sept euros) aux autres réserves libres pour l'exercice 2022.

9. Délibération des contrats de licence de marque

Les marques "2B1ST Consulting", "Project Smart Explorer" appartiennent à Monsieur Jean-Charles GUILHEM.

La rétribution de ces marques est un vrai coût pour la société. Monsieur Jean Guilhem, président de 2B1ST Consulting, propose de plafonner à 50 000.00€ (cinquante mille euros) maximum par exercice le montant de ces 2 redevances de marque après avoir discuté de ce point préalablement avec Mr Jean-Charles GUILHEM. Un contrat devra être établi pour finaliser ce point.

10. Vote Contrat de licence de marque

L'ensemble des actionnaires votent à l'unanimité ce nouveau contrat de licence de marque entre Mr Jean-Charles GUILHEM et la société 2B1ST Consulting.

11. Situation en cours sur l'exercice et Perspectives

Un nouvel organigramme de la société va être mis en place car Mme France Guilhem part à la retraite au 1^{er} juillet 2023 et un recrutement va être lancé pour son remplacement.

Un commercial doit arriver à la mi-avril.

La décision a été prise de visiter de nouveaux salons sur l'Energie Transition, Stockage...

Des partenariats de représentation ont été signés avec l'Inde et la Turquie.

L'année 2023 a démarré très fort, le but est de consolider l'année 2022 avec de nouveaux prospects et clients

12. Question diverses

Une augmentation de salaire du Président, Mr Jean Guilhem, a été proposée à hauteur de 700€ par mois. Après discussion, la proposition a été soumise au vote.

L'ensemble des actionnaires votent à l'unanimité en faveur de la proposition.

Une augmentation de salaire du Directeur Générale, Mr Maxime Guilhem, a été proposée à hauteur de 350€ par mois. Après discussion, la proposition a été soumise au vote.

L'ensemble des actionnaires votent à l'unanimité en faveur de la proposition.

Plus de questions diverses.

Mr Jean Guilhem remercie l'assemblée des actionnaires d'avoir participé à l'AG de 2B1ST Consulting.

Chamonix, le 13 mars 2023

Son Président

Jean Guilhem



2B1st CONSULTING
943 route des Pècles 74400 Chamonix Mont Blanc
FRANCE Tél: 00 33(0)4 56 37 23 59
guilhemjc@2b1stconsulting.com
SAS au Capital de 50000,00 Euros
SIRET. 540040086 00022